
Il vous reste 7 unité(s) article(s) à consulter.

Toutes les archives

Strasbourg

Les débiteurs de tabac et la banque mutualiste

Les époux Schmitt tenaient, jusqu'en juin dernier, un bureau de tabac à Strasbourg-Neuhof. Les difficultés financières qu'ils traversent depuis un certain nombre d'années sont imputables, selon eux, aux mauvais conseils financiers de leur banque.

C'est une affaire « assez pourrie », résume laconiquement un responsable du Crédit Mutuel, la banque mise en cause dans cette histoire. C'est aussi une affaire « encore à l'instruction » (par la juge Patricia Krummenacker), sur laquelle il faut donc être prudent.

Tout commence en septembre 1998. Les époux Schmitt constatent que leur bureau de tabac du Neuhof, à Strasbourg, malgré de bons chiffres de fréquentation, ne présente pas de résultats économiques en conséquence. Il s'avère relativement vite qu'il ne s'agit pas là d'un « problème de "fauche" derrière le comptoir », mais plus certainement d'une évaporation de trésorerie inexplicable. « Le trou en septembre 1998 approchait 1,5 million de francs, assure Marie-Odile Schmitt. On injectait sans arrêt du pognon ! »

Écoutant différents conseils, les époux Schmitt se décident à faire analyser tous leurs décomptes d'agios par « un expert en bourse et en banque ». Histoire de vérifier, au cas où, si leur banquier ne serait pas, peu ou prou, responsable de leur situation délicate. En août 2000, contact est noué avec Pierre-Edouard **Colombani**, expert assermenté auprès de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. M. **Colombani**, conclut, après une analyse fine, à l'utilisation par la banque concernée - le Crédit Mutuel - de « 19 taux d'usure en dix ans ». Une faute présumée qui aurait plombé la situation financière du petit bureau de tabac.

Pierre-Edouard **Colombani**, de vive voix, insiste en particulier sur ce qu'il définit comme des conseils financiers pas toujours judicieux de la part de la banque mutualiste. « Un prêt pour financer des placements à revenus faibles, puis une autorisation de découvert et un nouveau prêt pour rembourser le crédit », précise M. **Colombani**. Dans un second temps, l'expert invoque des « taux faramineux, quasiment usuraires ». Forts de cette expertise, les époux Schmitt se décident à porter plainte, le 20 octobre 2000, contre le Crédit Mutuel. Le nouvel expert nommé par le juge, Gilles Dutheil, professeur de droit à la faculté d'Aix, « confirme » le résultat des longs calculs de M. **Colombani**. Depuis, l'instruction suit son chemin... En novembre 2002, le couple Schmitt est « convoqué » à la brigade financière de Strasbourg, puis plus rien.

L'affaire devrait passer, au cours cette instruction qui dure, devant une « commission d'usure » (une instance composée de représentants des assurances, d'experts-comptables, de représentants des consommateurs) chargée d'examiner si oui ou non des taux d'intérêt « abusifs » ont été pratiqués.

Pour l'heure, les logiques s'affrontent encore. Le Crédit Mutuel, via son service communication, affirme: « On ira jusqu'au bout, on y est obligés car derrière tout ça, il y a la mise en cause de la manière générale dont les banques calculent les taux d'intérêt ».

Quant aux époux Schmitt, ils sont pris à la gorge : leur commerce est fermé et leurs difficultés avec la banque les empêchent de le vendre. Eux aussi iront jusqu'au bout.

Denis Tricard

© Dernières Nouvelles D'alsace, Samedi 18 Décembre 2004. - Tous droits de reproduction réservés
